

Tribunal d'Instance d'ANGOULÊME

Service Saisies Rémunérations
Place Francis Louvel
BP 50234
16007 ANGOULÊME
Téléphone: 05 45 37 16 73
Télécopie: 05 45 94 94 05

REÇU LE 15 AVR. 2019

Saisie des rémunérations

du travail

Art. R.3252-31 du Code du Travail

SARL TCMG
TRANSPORTS CHRISTIAN ET MARTINE
GAILLARD
lieudit Les Bois Hauts
79500 SAINT MARTIN LES MELLE

Numéro dossier : 2017/A286

DEBITEUR : François BARONNET

AVIS D'INTERVENTION AU TIERS SAISI

Concerne employé(e) : François BARONNET

Né(e) le : 15-03-1984 à SOYAUX (16)

Par la présente, le Greffier en chef de ce Tribunal, procédant conformément aux dispositions de l'article R.3252-31 du Code du Travail, vous avise que ce jour, COMMUNE D'AUSSAC VADALLE est intervenu à la procédure de saisie des rémunérations de :

Monsieur François BARONNET
9 rue de Saint Léger 79500 MELLE

afin de participer à la répartition des sommes saisies entre vos mains, pour paiement de **9171,05 Euros**.

Cette somme vient s'ajouter au total des créances restant encore à saisir par vos soins.

Pour mémoire, le solde de la (des) créance(s) restant dûe(s) à ce jour s'élève à : 9707,76 Euros

Le montant de la quotité saisissable que vous avez déterminé demeure invariable et ne peut être augmenté ou diminué qu'en proportion du salaire, mais jamais en raison des créances nouvelles, quel qu'en soit leur nombre et leur montant.

Du fait de la pluralité des créances, cette somme est à adresser au greffe de ce tribunal:

- ▶ au moyen d'un chèque établi à l'ordre de: **régisseur du tribunal d'instance**
- ▶ par virement bancaire au compte :
IBAN : CDCG FR PP FR75 4003 1000 0100 0013 6008 J01
- ▶ **Dans les deux cas, vous mentionnerez obligatoirement le numéro de dossier et le nom du débiteur**

En cas d'avis ou d'opposition à tiers détenteur, présent ou futur, vous devez informer le comptable public de la présente procédure de saisie.

En cas d'événement qui pourrait suspendre ou mettre fin à la saisie, vous voudrez bien m'en informer dans les **8 jours** (Art. R 3252-26 du Code du Travail).

Fait au greffe, le 10 avril 2019

P/ le Directeur des services
de greffe judiciaires
Le greffier



Fiche comptable de l'affaire 2017A000286

Débiteur : François BARONNET

Fonds disponibles : 0,00 Euros

Dernier versement de 164,11 Euros le 07-11-2018

REÇU LE 10 AVRIL 2019

Dernière répartition de 1 363,38 Euros le 07-02-2019

Créancier	Créance initiale	Restant du	Somme répartie	Solde
VORWERK FRANCE 5179176 / CARTRON-MESLIER	1 458,16	603,44	432,99	170,45
COMMUNE D'AUSSAC VADALLE 24931 / ZERDOUN & DEENEN-LAURAIN	2 203,62	1 296,65	930,39	366,26
COMMUNE D'AUSSAC VADALLE 25247 / ZERDOUN & DEENEN-LAURAIN	9 171,05	9 171,05		9 171,05

12 832,83 11 071,14 1 363,38 9 707,76

Total Réparti : 1 363,38 Euros